

Courte note méthodologique

Sources :

- L'Indice de perception de la corruption (IPC) 2011 est un indicateur composite calculé à partir de données provenant de 17 sources, fournies par 13 institutions de renom. Toutes les sources mesurent le degré général de la corruption (fréquence et/ou importance des pots-de-vin) dans les secteurs public et politique, et toutes fournissent un classement des pays, c'est-à-dire une évaluation de plusieurs pays.
- L'IPC rassemble des données issues de sources couvrant les deux dernières années. Pour l'IPC 2011, il s'agit d'enquêtes publiées entre décembre 2009 et septembre 2011.
- Les sources utilisées dans l'IPC 2011 se basent sur les perceptions d'experts résidents et non-résidents, et sont une combinaison d'enquêtes réalisées auprès des entreprises, d'évaluations par des analystes de risques commerciaux et des experts des différents pays travaillant pour des institutions internationales.
- Dans l'IPC 2011, les neuf sources suivantes ont fourni des données basées sur des analyses d'experts : Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Fondation Bertelsmann, Economist Intelligence Unit, Freedom House, Global Insight, Political Risk Services, la Banque mondiale et World Justice Project. Quatre sources de l'IPC 2011 reflètent l'évaluation de leur propre pays par des chefs d'entreprises résidents : IMD, Political and Economic Risk Consultancy, l'Indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) de Transparency International et le Forum économique mondial.
- Pour les sources IPC qui sont des enquêtes réalisées auprès des entreprises, et où l'on dispose des résultats de la même enquête reconduite sur plusieurs années, les données des deux dernières années sont incluses. Cela s'applique à IMD, Political and Economic Risk Consultancy et au Forum économique mondial, pour lesquels les enquêtes de 2010 et 2011 ont été incluses.
- Pour les sources pour lesquelles des notes ont été données par des experts (agences d'évaluation des risques/analystes-pays), seule l'édition la plus récente de l'évaluation a été incluse.

Étapes de calcul de l'IPC :

1. La première étape pour calculer l'IPC consiste à standardiser les données fournies par les différentes sources (c'est-à-dire à les rapporter à une échelle commune). Nous nous servons d'une technique de rapprochement des percentiles qui utilise le classement des pays tel que donné par chaque source. Cette méthode est utile pour combiner des sources ayant des répartitions différentes. Bien que cette technique entraîne une certaine perte d'informations, elle permet à toutes les notes attribuées de rester dans les limites de l'IPC, c'est-à-dire d'être comprises entre 0 et 10.
2. La seconde étape consiste à réaliser ce qu'on appelle une bêta-transformation des notes standardisées. Cela augmente l'écart type entre tous les pays inclus dans l'IPC et permet de les différencier.
3. Enfin, les notes de l'IPC sont déterminées par la moyenne de toutes les valeurs standardisées pour chaque pays. Il doit y avoir trois sources de données différentes disponibles pour qu'un pays soit noté et classé.

Résultats :

- La note et le rang IPC sont accompagnés du nombre de sources, des valeurs maximales et minimales décernées à chaque pays par les sources de données, de l'écart type et de la marge de confiance pour chaque pays.
- L'intervalle de confiance est déterminé selon une méthodologie de bootstrap (non paramétrique) qui nous permet d'interpréter la précision de la note IPC de chaque pays,

en se basant sur la répartition des sources de données. Un intervalle de confiance de 90% est ensuite identifié, pour lequel il y a 5% de chance que la note IPC soit inférieure, et 5% de chance qu'elle soit supérieure à cet intervalle de confiance.

Pour une explication plus détaillée de la méthode de calcul de l'IPC, veuillez consulter www.transparency.org/IPC